

Capital régional et coopératif Desjardins

Relevé du coût des investissements
en capital de développement

Au 30 juin 2026

(en milliers de dollars canadiens)



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de Capital régional et coopératif Desjardins

Notre opinion

À notre avis, l'information financière ci-jointe de Capital régional et coopératif Desjardins (CRCD) au 30 juin 2026 a été préparée, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux dispositions en matière d'information financière énoncées de l'article 18 du Règlement sur l'information continue des fonds d'investissement en capital de développement.

Notre audit

Nous avons effectué l'audit de l'information financière de CRCD qui comprend le relevé du coût des investissements en capital de développement au 30 juin 2026 et la note annexe, qui comprend les principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de l'information financière* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.
1250, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2500
Montréal (Québec) Canada H3B 4Y1
Tél. : +1 514 205-5000, Téléc. : +1 514 876-1502
Téléc. courriel : ca_montreal_main_fax@pwc.com

« PwC » s'entend de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée de l'Ontario.

Indépendance

Nous sommes indépendants de CRCD conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit de l'information financière au Canada. Nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Observations – référentiel comptable et restriction à l'utilisation

Nous attirons l'attention sur la note annexe de l'information financière, qui décrit le référentiel comptable appliqué. L'information financière a été préparée pour permettre à CRCD de se conformer aux dispositions en matière d'information financière énoncées de l'article 18 du Règlement sur l'information continue des fonds d'investissement en capital de développement. En conséquence, il est possible que l'information financière ne puisse se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement à CRCD. Nous ne faisons aucune déclaration et ne donnons aucune garantie à un tiers à l'égard de ce rapport. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard de l'information financière

La direction est responsable de la préparation de l'information financière conformément aux dispositions en matière d'information financière énoncées de l'article 18 du Règlement sur l'information continue des fonds d'investissement en capital de développement, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'une information financière exempte d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de CRCD.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de l'information financière

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que l'information financière, prise dans son ensemble, est exempte d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs de l'information financière prennent en se fondant sur celle-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que l'information financière comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de CRCD;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, le cas échéant, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.¹

Montréal (Québec)

Le 13 août 2026

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A125840

Relevé du coût des investissements en capital de développement (en milliers de dollars canadiens)
Au 30 juin 2026

	Année de l'investissement initial	Secteur d'activité	Investissements non garantis		Investissements garantis	Total \$	Cautionnements \$
			Actions ordinaires et privilégiées et parts de fonds \$	Prêts, avances et billets \$	Prêts, avances et billets \$		
Fonds							
Capital croissance PME II s.e.c.	2014	F	-	-	-	-	-
Desjardins - Innovatech S.E.C.	2005	F	14 771	397	-	15 168	
Desjardins Capital Appui PME S.E.C.	2025	F	956 827	-	-	956 827	
Desjardins Capital Dette privée S.E.C.	2018	F	339 895	-	-	339 895	
Desjardins Capital Équité S.E.C.	2025	F	587 459	-	-	587 459	
Desjardins Capital Transatlantique, s.e.c.	2018	F	15 243	-	-	15 243	
Société en commandite Essor et Coopération	2013	F	8 521	-	-	8 521	
Total Fonds			1 922 716	397	-	1 923 113	-
Montréal							
Cloria Chambly s.e.c.	2025	S	-	-	-	-	812
Total Montréal			-	-	-	-	812
Montréal							
Télécon inc.	2011	S	-	-	-	-	6 232
Total Montréal			-	-	-	-	6 232
Total au coût			1 922 716	397	-	1 923 113	7 044

Note annexe

Le relevé du coût des investissements en capital de développement est préparé conformément aux dispositions de l'article 18 du *Règlement sur l'information continue des fonds d'investissement en capital de développement*. Ce relevé du coût des investissements en capital de développement fournit le détail par fonds partenaire des sommes investies par Capital régional et coopératif Desjardins (CRCD). Ce montant apparaît à la note 11 des états financiers individuels de CRCD au 30 juin 2026. De plus, ce relevé présente deux cautionnements octroyés par CRCD.

Légende part secteur d'activité

S: Services
F: Fonds